



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4815

Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'association Lyon VTT, pour l'organisation de la 17e édition de "Lyon Free Bike", du 7 au 8 septembre 2019 - Approbation d'une convention mixte

Direction des Evénements et Animations

**Rapporteur :** M. CUCHERAT Yann

**SEANCE DU 1 JUILLET 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 JUILLET 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/4815 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 28 000 EUROS A L'ASSOCIATION LYON VTT, POUR L'ORGANISATION DE LA 17E EDITION DE "LYON FREE BIKE", DU 7 AU 8 SEPTEMBRE 2019 - APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Lyon VTT, dont le siège social est situé au Chalet de la Sarra, place du 158<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie à Lyon 5<sup>e</sup>, organise pour la 17<sup>e</sup> année consécutive, sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme, la manifestation « Lyon Free Bike », le samedi 7 et le dimanche 8 septembre 2019.

L'association a pour objet la promotion de toutes les formes de pratiques de VTT.

Cette randonnée urbaine permet de proposer à tous, vététistes et cyclistes confirmés, occasionnels ou débutants, des parcours inédits et conçus en milieu urbain. Le règlement reste le même que les années précédentes, elle ne donne lieu ni à un classement, ni à un chronométrage individuel. Le Code de la Route doit être respecté sur les portions empruntant les voies de circulations. Une attention particulière est apportée à l'élaboration des circuits pour garantir une fluidité permanente.

En 2018, 6 700 personnes ont participé aux différents itinéraires.

Le samedi 7 septembre 2019, un village sera installé au Parc de Gerland à Lyon 7<sup>e</sup>, pour un moment de convivialité et de découverte. De nombreuses animations et initiations seront proposées, avec notamment :

- le défi « J'enlève mes roulettes », où les enfants, encadrés par des moniteurs diplômés, pourront apprendre à faire du vélo sans roulettes ;
- l'épreuve « Duo Chrono », un parcours en relais à 2 de 1 km avec des modules à franchir ;
- la 2<sup>e</sup> édition de « Lyon Cyber Bike » : démonstration de vélos à stimuli électrique à destination des personnes en situation de handicap, sur un circuit de 800 mètres.

Le dimanche 8 septembre 2019, les sites de départ et d'arrivée des parcours seront organisés au Parc de Gerland. Quatre circuits qui correspondent aux niveaux et aux envies de chacun sont de nouveau proposés :

- parcours « Découverte » de 17 km ;
- parcours « M » de 31 km ;
- parcours « L » de 43 km ;
- parcours « XL » de 55 km.

L'événement accueillera pour la seconde édition la randonnée solidaire de 24 km « Roulez pour Elles », une version cycliste de la fameuse épreuve « Courir pour Elles ». Une partie du montant de l'inscription sera dédiée à la prévention contre les cancers féminins, mission portée par l'association « Courir pour Elles ».

Par ces différents parcours, les participants pourront ainsi apprécier différents sites de Lyon sous un angle unique et insolite : deux fleuves, deux collines, un fort dénivelé, des ruelles pavées et passages « secrets », des escaliers et traboules, des sentiers sauvages, des parcs municipaux...

De nombreux passages clés de Lyon seront empruntés : le Grand Hôtel Dieu, le parking des Célestins, la colline de Fourvière, le jardin du Rosaire, le parc des Hauteurs, l'amphithéâtre gallo-romain, la piste de la Sarra, mais également le parc de la Tête d'Or et le quartier de la Confluence.

Les objectifs de l'association Lyon VTT pour cette 17<sup>e</sup> édition sont de :

- promouvoir la pratique du vélo auprès du plus grand nombre ;
- proposer des itinéraires renouvelés chaque année et un point de vue original sur Lyon en découvrant des passages inédits ;
- pérenniser ce rendez-vous sportif et festif à Lyon.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi de participer à la promotion des sports de plein air en milieu urbain et de contribuer au rayonnement de la ville de Lyon.

En 2018, l'association a reçu une subvention de 28 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de cet événement, par la délibération n° 2018/4002 du 2 juillet 2018.

Cette année, l'association sollicite une subvention à hauteur de 28 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 163 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation sur le plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 28 000 euros à l'association Lyon VTT.

La Direction des Sports de la Ville de Lyon verse par ailleurs une subvention de 3 000 euros dans le cadre d'une subvention annuelle de fonctionnement.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

### **DELIBERE**

- 1- Une subvention de 28 000 euros est allouée à l'association Lyon VTT pour l'organisation de la manifestation « Lyon Free Bike », les 7 et 8 septembre 2019.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Lyon VTT, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

- 4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2019 sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, fonction 415, imputation 6574.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT